

LUMBIN

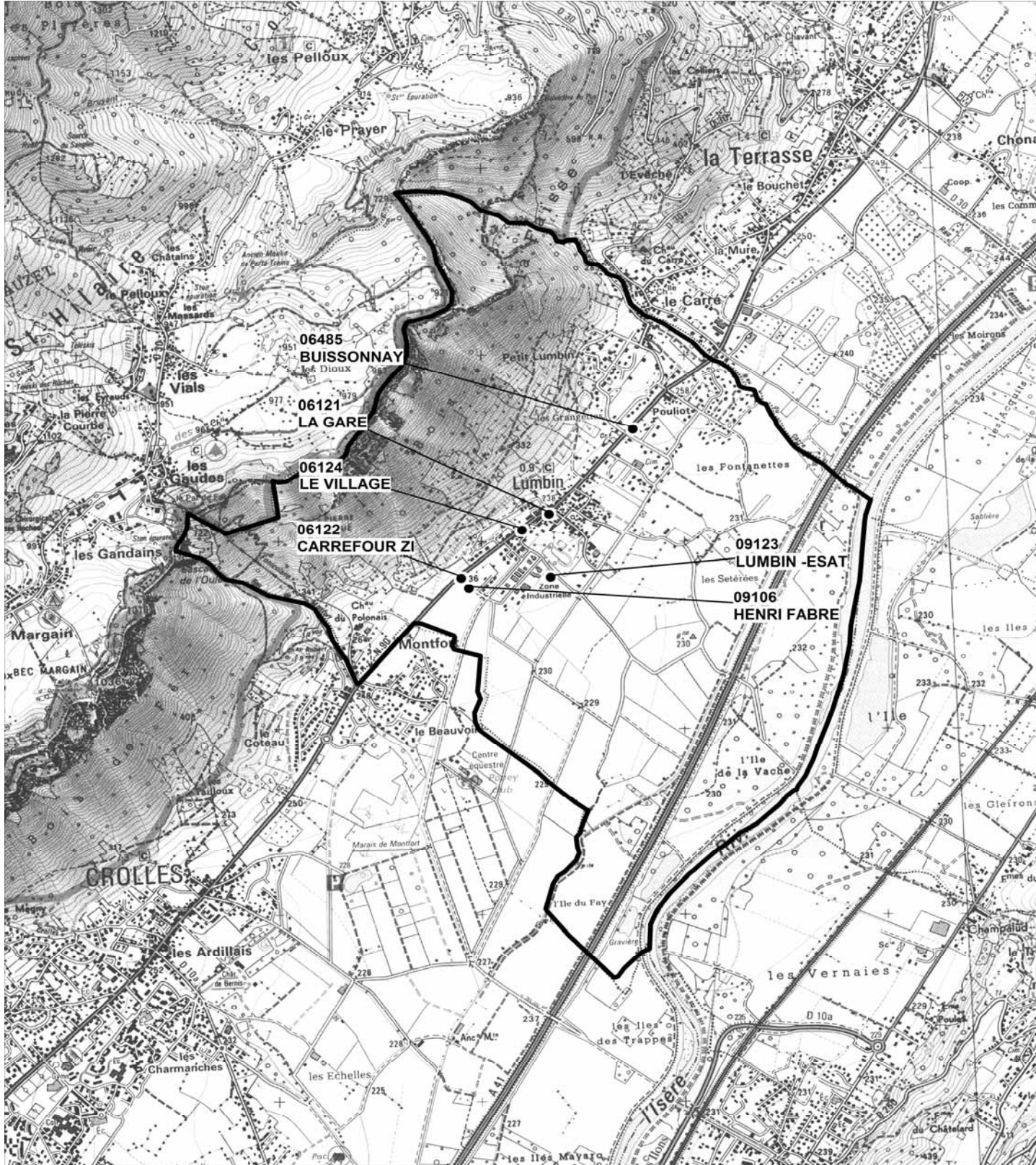
Code INSEE : 38214



POINTS D'ARRETS DESSERVIS SUIVANT L'ETABLISSEMENT DE DESTINATION

La carte de transport scolaire du Grésivaudan ne permet d'accéder qu'aux points d'arrêts listés ci-dessous.
Pour connaître l'ensemble des possibilités offertes par les PASS Eco Jeune et PASS Junior, consultez le site internet www.transportsdugresivaudan.fr

Echelle : 1 cm = 250 m



<p>— ETABLISSEMENT DE DESTINATION —</p> <p>70 COLLEGE PIERRE AIGUILLE 687 COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR 2737 LYCEE DE VILLARD-BONNOT</p>	<p>— ETABLISSEMENT DE DESTINATION —</p> <p>106 LYCEE PIERRE DU TERRAIL 1084 SEGPA COLLEGE MARCEL CHENE</p>
<p>----- ARRETS DESSERVIS -----</p> <p>06124 LUMBIN - LE VILLAGE 06485 BUISSONNAY 06121 LUMBIN - LA GARE 06122 CARREFOUR ZI</p>	<p>----- ARRETS DESSERVIS -----</p> <p>06124 LUMBIN - LE VILLAGE 06485 BUISSONNAY 06122 CARREFOUR ZI</p>

Les Etablissements de l'Agglomération Grenobloise et ceux de Voiron sont desservis par des lignes du Conseil Général de l'Isère : pour remplir votre dossier de demande de transport scolaire, il faut vous adresser à vos établissements, au Conseil Général de l'Isère et / ou vous rendre sur le site : www.transisere.fr , rubrique Transports Scolaires.

Ce document ne confirme pas le droit au transport des élèves. Les indications portées dans les tableaux peuvent être modifiées sans préavis par le service Transports du Grésivaudan. Ce n'est pas un document contractuel, il ne tient pas compte des correspondances possibles.